

@cnl59-non commercial



Communiqué
de presse

Le débat sur la loi anti-squat a débuté le 28 novembre à l'Assemblée nationale. La CNL entend rappeler son refus absolu de **cette proposition qui « fabrique des sans-abris » en favorisant l'expulsion des locataires en difficulté et en les criminalisant.**

Elle s'insurge contre cette attaque sans précédent de la loi DALO et du droit à constitutionnel d'un logement pour toutes et tous.

Aujourd'hui il y a 4 millions de mal-logés en France, 300 000 sans-abris dont 42 000 enfants et 2 millions de personnes en attente de logement social. Depuis 15 ans la construction de logements sociaux n'a jamais été aussi basse en France. Avec une inflation de 6,5% l'envolée des prix de l'énergie et de l'alimentation, les impayés vont se multiplier et le nombre de locataires en incapacité de payer leur loyer va exploser. **L'enjeu plutôt que de stigmatiser ou réprimer les ménages les plus fragiles est bien de les protéger.**

Cette proposition de loi du groupe Renaissance-LREM issu de la majorité présidentielle visant à protéger les logements contre l'occupation illicite est non

seulement une atteinte à la dignité humaine mais également la pire des réponses à la crise sociale ! Elle illustre bien la manière dont le Gouvernement entend s'emparer de la question du logement dans ce nouveau quinquennat !

Cette loi repose sur un argumentaire fallacieux que la CNL réfute. **L'arsenal législatif existant permet déjà de défendre le droit à la propriété et les propriétaires victime d'occupation illégale de son**

logement. La proposition de la loi anti-squat **va donc créer un déséquilibre « entre le droit à la propriété et le droit au logement d'abord » précarisant le plus démuné.**

La CNL dénonce aussi que :

- La proposition de la loi anti-squat criminalise les locataires en situation d'impayés. Elle triple les sanctions encourues jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amendes, transforme en « voleurs » la personne en situation de squat.
- Elle accélère les procédures d'expulsions et réduit le rôle du juge dans les procédures.
- Elle redéfinit la notion de domicile en l'élargissant à des espaces non meublés. Un multipropriétaire avec des immeubles vides va pouvoir faire expulser des personnes occupant des bâtiments vides. Alors qu'aujourd'hui 1 logement sur 10 est vide en France.

La logique de cette loi anti-squat est clairement de réprimer les petits plutôt que d'agir pour lutter contre la crise du logement. **Elle s'inscrit dans une dérive autoritaire et délétère du gouvernement**

inquiétante.

Pour la CNL les solutions sont ailleurs : pour un vrai respect du droit à un logement digne et abordable

pour toutes et tous comme inscrit dans la constitution.

La CNL était présente aujourd'hui devant l'Assemblée nationale à la rencontre des

députés de la NUPES

pour appeler à refuser cette loi cruelle et à amplifier la mobilisation avec l'ensemble des acteurs du logement pour tous.

A Montreuil, le 30/11/2022

Contact presse

Fabien Podsiadlo-Régnier,

Président Fédéral

contact@cnl59.fr – 03 20 07 09 58

Retrouvez toute l'actualité de la CNL sur notre site Internet : cnl59.fr